

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure




Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 8 décembre 2014 – France POULAIN

Vernon > Opération ravalement du centre ville



La municipalité de Vernon a choisi de lancer une opération de ravalement des façades du centre ville. Il s'agit d'une action qui va avoir une visibilité forte car les façades sont un peu « fatiguées », noircies par la pollution automobile ou dégradées par le temps et les divers petits travaux qui ont pu avoir lieu.

Pour autant, et comme toutes les façades se trouvent aux abords de plusieurs monuments historiques et en covisibilité avec au moins l'un d'entre eux, tout travaux devra recevoir l'accord du maire après avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France. La présente fiche vise à diffuser des conseils préalables qui peuvent être d'utiles guides dans les demandes que les propriétaires auront à faire auprès des artisans pour demander des devis. Rappelons qu'il est préférable d'attendre d'avoir l'autorisation officielle pour signer lesdits devis.

Par type de façades	Les conseils
<p>Les monuments historiques</p>	 <p>Les monuments historiques (Collégiale, Maison du Temps Jadis, Tour des Archives...) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique. Il faut prendre contact avec le service de l'architecture et du patrimoine (tél 02.32.78.26.27)</p>
<p>La pierre de taille</p>	 <p>La pierre de taille est un matériau « vivant » qui, pour se protéger des agressions extérieures, se dote d'une couche protectrice : le calcin. Cette couche est parfois peu esthétique car elle ressemble à un squame grisâtre qui cloque. Il est nécessaire de ne pas attaquer le calcin car toute opération qui viserait à l'enlever des pierres conduirait mécaniquement la pierre à s'en redoter. Dès lors, si l'on enlève les 5 à 8 millimètres atteints, la pierre reconstitue cette peau en diminuant d'autant la partie saine. Le ravalement d'une façade en pierre de taille doit se limiter à enlever les joints au ciment qui ont pu être réalisés durant les années 1960 à 80 pour les remplacer par des joints à la chaux aérienne qui laissent la façade respirer.</p>
<p>Le colombage</p>	 <p>Un bois ancien peut très bien résister au temps en étant simplement entretenu de la manière suivante : brossage des bois pour éliminer la crasse, puis passage d'un bain composé d'1/3 d'huile de lin, d'1/3 d'essence de térébenthine et d'1/3 de fongicide (comme le xylophène). Si le bois a déjà été peint, lasuré ou vernis, cette opération n'est plus possible et il faut alors continuer ce qui a commencé à être fait mais qui est moins performant car toute couche imperméable peut être nuisible pour un bois. L'injection de résine dans les poutres est une opération définitive et est vraiment à réserver pour les cas restreints en terme d'atteinte et de dimensions. Si le bois (notamment s'il est porteur) est trop atteint, il est nécessaire de le changer. Pour l'entrecolombage, celui-ci doit respirer : la chaux est toujours préférable au ciment ou à l'enduit.</p>

Le bâti de la Reconstruction (Label XXème)



L'îlot Pasteur, construit en 1948 par les architectes Tessier et Pottier, entouré par les rues des Tanneurs, des Huiliers, du Soleil et d'Albuféra, a été identifié par le ministère de la Culture et de la Communication au titre du patrimoine du XX^{ème} siècle. La préservation de ses caractéristiques d'origine est donc importante avec la non-peinture des façades. Il sera juste nécessaire d'opérer un nettoyage à basse pression des dalles de galets et de bien veiller à refaire des joints si certains étaient manquants. Attention : les enseignes ne doivent pas dépasser le cadre qui leur est imparti. Il faudra dans certains cas enlever la peinture qui est venue recouvrir le béton banché et qui vient couper la lecture de l'édifice.

Le bâti de la Reconstruction



Pour le bâti de la Reconstruction, il faut garder à l'esprit quelques principes qui ont guidé leur édification :

- la structure doit toujours rester lisible : pas de recouvrement des piliers ou des encadrements de baies...on notera ainsi que les baies sont souvent encadrées par des cadres préfabriqués en béton qu'il faut laisser d'une teinte plus claire que la façade.
- la qualité des matériaux : certaines façades sont recouvertes de pierre, ou avec des motifs en briques ou autres. Il faut veiller à préserver la nature des matériaux sans les recouvrir ou les dissimuler.
- l'homogénéité des façades car il importe que chaque bâtiment demeure entier, sans que des interventions diverses notamment en terme de couleurs soient faites ou que certaines fenêtres se dotent de volets roulants alors que les autres non,
- les enseignes doivent rester au rez-de-chaussée sans déborder sur les niveaux supérieurs.

La brique



Si la brique n'a pas été peinte, il est préférable de la conserver visible en ayant le soin de refaire les joints qui peuvent avoir été dégradés par le temps.
Si la brique a été peinte, il est rare de pouvoir enlever la peinture sans toucher à l'intégrité de la brique. Il vaut mieux alors continuer à la peindre sans pour autant la faire disparaître derrière de l'enduit.

Le plâtre



Si le plâtre est de bonne qualité, il est possible de repeindre le plâtre en blanc. S'il est fissuré, il est soit possible de combler les fissures et repeindre l'ensemble, soit nécessaire de refaire le plâtre en conservant les décors réalisés (souvent tirés au fer : lignes en creux...).

Attention à ne pas utiliser des peintures non adaptées qui pourraient rapidement se décoller des supports.

L'enduit



L'enduit peut soit être nettoyé par pression, réenduit ou repeint dans les mêmes teintes.